

UNE FAMILLE PAYSANNE À MONCHY-HUMIÈRES PENDANT LA RÉVOLUTION : LES BLANVIN

par

Julienne LEULLIER, née BLANVIN

Ceux d'entre vous qui ont lu l'histoire de Monchy-Humières, de Marcel Hémery, ont peut-être remarqué, à la page qui traite de l'administration municipale de ce village, une annotation, quatre lignes.

C'était en 1793, et je la cite :

« Le conseil de la commune de Monchy fut le théâtre de graves violences entre le maire, Clément et le citoyen Blanvin. »

Quel était donc, en pleine époque révolutionnaire, ce citoyen Blanvin, dont l'humeur batailleuse avait défrayé la chronique locale ?

Grâce à Mademoiselle Sibertin-Blanc qui facilita mes premières recherches, il me fut bientôt possible d'intercaler entre les pages d'état-civil, passablement froides et figées de la généalogie familiale, quelques anecdotes et des faits autrement vivants.

Les Blanvin n'étaient pas originaires de Monchy-Humières, mais d'un petit coin de terroir compris entre trois villages non loin de Saint-Just : Léglantiers, Pronleroy et Lieuvillers. Les plus anciens registres paroissiaux où l'on peut retrouver leur trace datent de 1648.

C'est à Lieuvillers qu'était né, le 18 mars 1728, de Charles Blanvin, laboureur, et d'Antoinette Blérié sa femme, Jean-Charles Blanvin, deuxième enfant, mais premier garçon du ménage.

Orphelin de père à quatorze ans, le 4 août 1742, il accomplissait ce jour-là son premier geste d'adulte en signant avec ses oncles l'acte de décès de son père trop tôt disparu.

La veuve Blanvin - comme la désignent les rôles d'impôts, rôles de taille - a dix enfants à charge : l'aînée, une fille, a seize ans ; le dernier deux ans.

« Laboureuse d'une charrue, tant de ses propres qu'à ferme » nous dit le même document, elle poursuit sa culture avec l'aide de son fils aîné.

Huit ans plus tard, ayant atteint vingt-deux ans, celui-ci se marie. Le 28 juin 1750, il épouse Romaine Poilleux, fille d'un autre laboureur de Lieuvillers.

L'affaire a prospéré, puisque Jean-Charles et sa mère sont maintenant imposés pour « deux charrues », ce qui d'après des estimations données par M. de Calonne dans *La vie agricole sous l'ancien régime* équivaldrait environ à quatre-vingts hectares (une charrue valant suivant les lieux, de 75 à 100 arpents).

Mais la famille s'accroît aussi : Jean-Charles a maintenant des enfants. Deux de ses frères sont partis à l'armée. Il reste pourtant encore deux garçons bientôt en âge de s'établir. Le domaine ne peut plus occuper et nourrir tant de monde.

Or, en 1757, notre Jean-Charles vient à Monchy-Humières assister au mariage d'un jeune beau-frère dont il est le témoin. Sans doute a-t-il eu ce jour-là connaissance d'une place à prendre, car l'année suivante, laissant à ses frères l'exploitation de Lieuvillers et devenu « fermier de la basse cour de monsieur le Comte de Guiche », Jean-Charles Blanvin s'installe, avec sa femme et les quatre enfants qu'ils ont déjà, dans la grande ferme du château de Monchy dont le propriétaire est, en effet, Antoine de Gramont, comte de Guiche et duc de Lesparre, dernier descendant par sa mère, des ducs d'Humières, gouverneurs de Compiègne.

Six autres petits Blanvin naîtront là, y grandiront, et prendront une part active à la vie de leur village.

Jean-Charles mourut en 1777 âgé seulement de 49 ans. L'aîné de ses fils, Jean-François était déjà marié. Il avait épousé, un peu plus d'un an auparavant, Marie-Louise Patoux, sœur du curé de Baugy, village qui n'est séparé de Monchy que par la rivière l'Aronde, et sœur aussi du vicaire de Monchy.

En 1789, lorsque le roi Louis XVI convoque les États-Généraux, c'est donc ce Jean-François Blanvin qui dirige et exploite la ferme de 122 hectares dont les bâtiments sont attenants au château d'un côté, tandis que de l'autre se trouve l'église longée par le parc.

Il a alors trente-six ans. La tradition familiale le représente grand et fort, de caractère très droit, mais la tête un peu près du bonnet...

A l'assemblée préliminaire de Compiègne, le 9 mars 1789, la paroisse de Monchy envoie deux délégués pour le Tiers-État : Jean-François Blanvin, laboureur, et Jacques Mathieu Claye, vigneron. Le député élu sera Nicolas Debacq, de Baugy. Messire Pierre Bayart curé de Monchy représentait, outre la cure de ce village, le chapitre de l'église Saint-Maurice de Compiègne, les Jacobins (de Compiègne également) et six autres paroisses. Le duc de Lesparre alors à Toulouse, fut porté absent (*Annuaire de l'Oise*).

La vie dans les campagnes ne s'arrêtait pas pour autant ; mais, comme partout, l'agitation, l'énervement, gagnaient du terrain, et des dissensions se faisaient jour.

Une catastrophe contribua, à Monchy, à exciter les esprits : un incendie, le soir du 23 août 1791, dans la rue principale de Monchy, la rue de Vaubrun, détruisit en quelques heures cinquante et une maisons sur

cent dix-huit que comptait le village (événement rapporté dans le registre de catholicité). Les nombreux toits de chaume étaient une trop belle proie pour les flammes.

Il y eut une demande d'indemnité pour les sinistrés. Un décret de la Convention, en date du 8 septembre 1792, leur attribua un secours de l'État montant à dix pour cent de la perte subie, soit - nous dit le registre du district de Compiègne d'où dépendait Monchy - deux sols par livres. Ce secours ne fut versé par l'administration de ce district que le 8 mai 1793, vingt mois après l'incendie.

La famille Blanvin figure sur la liste des sinistrés, au quatrième rang pour l'importance des dégâts et la somme reçue : 287 livres d'indemnité pour une perte de 2880 livres. Malheureusement, le registre ne mentionne aucun prénom, et nous ne savons pas s'il s'agit de Jean-François à la ferme, ou de son frère Jean-Charles encore célibataire qui vit avec leur mère, Romaine Poilleux veuve Blanvin.

Des hivers rigoureux, la guerre à la frontière et en Vendée, la vie devenait de plus en plus difficile. Les réquisitions de chevaux, grains, fourrages, se multipliaient, mal accueillies naturellement, suscitant des protestations parce qu'on les disait peu équitables.

En 1793, le maire de Monchy, récemment nommé, était Jean-Baptiste Clément, qui avait installé, en 1785, une petite usine fabriquant de l'alun et du sulfate de fer. Prospère au début, cette affaire périlclitait. Était-ce à cause de ses difficultés que son caractère s'était aigri ? ou bien avait-il de son rôle de maire une conception trop personnelle ? Toujours est-il que Clément n'était pas aimé et le comité du district était périodiquement saisi de plaintes.

Les registres des délibérations du conseil municipal de Monchy de 1789 à 1830, ont malheureusement disparu en 1918, emportés par un officier collectionneur... dirent à l'époque les mauvaises langues ! Et c'est grand dommage, car ils nous auraient fourni bien des précisions et des détails intéressants.

Nous savons seulement que le conseil municipal avait suspendu le maire de ses fonctions le 26 mars 1793 ; que le 1^{er} mai, le département avait déclaré nulle cette décision et enjoint au maire de reprendre ses fonctions, défendant « à qui que ce soit de l'y troubler. »

Le calme n'était pas revenu pour autant, car le registre des délibérations du district de Compiègne mentionne à plusieurs reprises, les 28 avril, 10 et 11 mai 1793, la mécontente qui règne entre Clément, maire de Monchy et son conseil municipal.

Le 10 mai, une longue déclaration en souligne l'importance :

« Le conseil, considérant que depuis trop longtemps, il ne règne pas, dans le corps municipal et le conseil général de la commune de Monchy, l'harmonie sans laquelle le bien ne se peut opérer ; qu'il est instant d'employer tous les moyens possibles de l'y rétablir, estime qu'il y a lieu d'enjoindre aux officiers municipaux de conserver le respect dû aux

fonctions de maire et à tous autres magistrats du peuple, de l'inviter à la paix et à la concorde, et leur rappelle que la loi punit quiconque insulte un officier public en fonctions. »

Mais quelques jours plus tard le conseil est de nouveau saisi et je ne crois pas pouvoir mieux faire que vous donner le compte rendu textuel du 16 mai 1793.

Pendant la séance,

« ... est entré le citoyen maire de Monchy, lequel a déposé sur le bureau le procès-verbal par lui dressé ce jourd'huy, contenant les plaintes les plus amères contre plusieurs habitants du dit Monchy, et notamment contre Blanvin qui s'est permis les injures les plus grossières contre le maire et contre les autorités constituées, et qui s'est en outre refusé à satisfaire à la réquisition à lui faite de fournir chevaux et voiture pour le transport des soldats de la République dans le département de la Vendée.

Le conseil, considérant qu'il est intéressant de connaître la vérité et de punir un pareil délit, arrête, après avoir entendu le procureur syndic, que deux gendarmes nationaux se transporteront sur le champ à Monchy, et amèneront le dit Blanvin au lieu des séances pour y être interrogé. »

Les gendarmes firent diligence pour parcourir, aller et retour, les quelque neuf kilomètres qui séparent Monchy de Compiègne, et notre fermier incriminé parut le jour même devant le comité du district. Le secrétaire de séance note naturellement la suite des faits et nous lisons :

« Est comparu le citoyen Blanvin, cultivateur, demeurant à Monchy, mandé aujourd'hui pour répondre sur les inculpations à lui faites par le maire de Monchy.

Le conseil, après avoir interrogé le dit Blanvin, s'est convaincu d'abord que ce citoyen avait essentiellement manqué de respect aux autorités constituées dans la personne du maire de Monchy ; que cependant il était vrai qu'il avait satisfait aux réquisitions à lui faites de fournir chevaux et voiture pour le maire de la République.

Considérant que le dit Blanvin s'est rendu coupable d'un grand délit en manquant de respect au maire de Monchy en fonction, que ce délit ne peut rester impuni ; attendu que les autorités constituées ne doivent jamais cesser d'être environnées du respect qui leur est dû.

Le Procureur syndic entendu.

Le conseil blâme et censure le dit Blanvin, lui enjoint d'être à l'avenir plus circonspect, et de porter respect aux autorités constituées sous les peines portées par la loi ; arrête que la présente délibération sera envoyée à la municipalité de Monchy, pour par elle la faire inscrire sur les registres et la faire afficher au lieu extérieur de ses séances et dans les endroits accoutumés du dit Monchy. »

Jean-François, pris de court, n'a guère pu se défendre ni se justifier. Mais il ne se tient pas pour battu. Et, le 5 juillet suivant, c'est-à-dire six

semaines plus tard, l'affaire revient devant le conseil du district, ainsi consignée sur le registre :

« Le vendredi 5 juillet du dit an 1793, le second de la République française ; le conseil, en conséquence du mémoire présenté par le citoyen Blanvin, tendant à obtenir le rapport de l'arrêté du district par lequel il a été censuré et requis d'être à l'avenir plus circonspect envers les autorités constituées, a prié les citoyens.

Michel Honoré,
Ancellin,
Bulot,
Henniet
et Batel,

de se rendre au lieu des séances, à l'effet de déclarer s'ils ont eu connaissance des motifs de la plainte portée par le citoyen Clément, maire de Monchy.

Eux entrés, le citoyen Michel Honoré, officier municipal de Monchy, a dit que lors du passage des troupes à Gournay, le citoyen Blanvin a eu querelle avec le maire du lieu, dans la cour du ci-devant château ; que ce dernier n'était pas revêtu de l'écharpe municipale ; que le maire a commencé ; que le citoyen Blanvin a riposté et que tous deux se sont mutuellement injuriés.

Le citoyen Ancellin (instituteur) en confirmant le dire ci-dessus, a ajouté qu'il n'y avait point eu de séance municipale le jour de la querelle ; que plus d'une fois ces deux citoyens ont eu des différends ; que la voix publique a ordinairement donné tort au citoyen Clément.

Le citoyen Bulot a dit qu'il était présent à la querelle, que le citoyen Blanvin avait demandé à voir les ordres en vertu desquels on requéroit des chevaux pour le passage de Gournay, que le maire avait refusé de les montrer et s'était permis de parler au dit Blanvin de manière à le piquer vivement, ce qui a engagé la querelle dans laquelle les torts principaux sont du côté du maire.

Les citoyens Batel et Henniet ont confirmé tout ce que ci-dessus, ont ajouté que le maire n'avait pas convoqué d'assemblée pour ce jour-là, que s'il l'eût fait, la querelle n'aurait pas eu lieu et le service plus exact ; que souvent le maire voudrait tout faire seul, que sa femme même fait les billets et certificats, qu'enfin sous le régime de la liberté, il a l'âme vraiment despote, que généralement il n'est pas aimé, et que le bien de la commune souffre de la mésintelligence qu'il a établie dans le corps municipal et le conseil général de la commune. »

Et ont signé les cinq témoins :
Michel Honoré, Ancellin, Bulot, Henniet, Batel.

Après un long réquisitoire, d'autres faits reprochés à Jean-Baptiste Clément, viennent encore des doléances de l'administration du district et un vibrant appel à la justice du département. Suit enfin la conclusion :

« Vu la déposition et déclaration des différents citoyens de Monchy portant que les inculpations portées contre le citoyen Blanvin sont fausses ou chargées ;

Le conseil, considérant que le premier des devoirs est la justice distributive, après avoir entendu le Procureur Syndic :

Rapporte son arrêté du 16 mai dernier concernant le citoyen Blanvin, arrête que les présentes seront affichées à Monchy et que mention en sera faite au registre de la Municipalité. »

A la fin de cette même année 1793, le maire Clément devenu suspect, fut à son tour arrêté et emprisonné à Chantilly, en même temps que l'abbé Bayart, curé réfractaire de Monchy.

Tous deux furent libérés après la chute et la mort de Robespierre. Mais Jean-François Blanvin ne les vit par revenir. Il était mort le 13 août 1794, âgé seulement de quarante et un ans.

Sa veuve, ayant huit orphelins à sa charge, dont le plus jeune n'avait que deux ans, poursuivit l'exploitation de la ferme, jusqu'à ce que l'aîné des garçons, un autre Jean-François, fût en âge de prendre le relai.

La « veuve Blanvin » est encore mentionnée comme exploitant seule la ferme du château, lors de la vente qui eut lieu à Paris le 28 messidor an VIII (16 juillet 1800) pour liquider les dettes du duc de Gramont, père et héritier du duc de Lesparre mort en 1796.

Les propriétés de la fabrique de Monchy ayant été vendues comme biens nationaux, Marie-Louise Patoux veuve Blanvin, figure avec d'autres cultivateurs de Monchy, pour quelques parcelles de terre, les 16 brumaire, 6 et 9 frimaire an III, c'est-à-dire les 6, 25 et 29 novembre 1794.

Les autres fils de Jean-Charles Blanvin devaient, eux aussi, attirer sur eux une part de l'attention locale.

Le cadet, Hilaire, âgé de trente-six ans au moment des faits, était établi cultivateur en la commune de Margny-lès-Compiègne. Et il eut maille à partir avec l'administration presque à la même époque que son frère.

Le marché de Compiègne, comme déjà en 1789, était alors fort mal approvisionné et les autorités s'en préoccupaient à juste titre.

Le rapport du 13 juin 1793 nous apprend que :

« Le conseil, informé que le nommé Blanvin, cultivateur à Margny, s'est refusé aux diverses réquisitions qui lui ont été faites d'apporter son grain sur le marché de Compiègne.

Considérant que presque tous les cultivateurs se refusent à venir vendre leur grain sur le dit marché de Compiègne, parce que celui de Pont (Saint-Maxence) semble leur présenter plus d'avantages, que néanmoins il est vrai de dire que la mauvaise volonté qu'ils apportent dans l'approvisionnement de la ville ne peut être autorisée sous aucun prétexte.

Considérant que si les réquisitions de l'administration ne sont pas exécutaires, il est à craindre que l'approvisionnement ne puisse s'opérer.

Après avoir entendu le Procureur Syndic arrêter que, conformément... etc... il sera nommé un commissaire qui, escorté de la force armée, se rendra à Margny chez le citoyen Blanvin avec la municipalité du lieu, arrêtera son grain, lui notifiera qu'il ait à l'apporter sur le marché de Compiègne et dressera du tout procès-verbal. Et nomme pour ce le citoyen Boulé. » (extraits du registre des délibérations du district de Compiègne).

Quelques années plus tard, Hilaire Blanvin était fermier de Corbeaulieu sur le plateau de Venette. Il se retira ensuite à Braisnes, village natal de sa femme, entre Monchy et Coudun, où il mourut le 2 juin 1835 âgé de soixante-dix huit ans.

Le troisième des frères Blanvin portait le même prénom que son père, Jean-Charles. Plus paisible peut-être que ses frères, il ne semble pas avoir beaucoup fait parler de lui. En juin 1791, une de ses sœurs avait épousé Louis-Charles Caquerel, fils du meunier de Monchy. Seize mois plus tard, nouveau mariage entre les deux familles : Jean-Charles Blanvin épousait Julie Caquerel, sœur de son beau-frère. Ce mariage, le 30 octobre 1792, fut le dernier acte consigné par le curé Bayart sur le registre de catholicité. En effet, en application des décrets de la Convention, le 5 novembre suivant, le curé de Monchy remettait à la municipalité tous les registres paroissiaux.

Devenu marchand de farine, le second Jean-Charles Blanvin habitait la rue de Vaubrun, et sans doute était-ce lui le sinistré de 1791. Il passa la majeure partie de sa vie à Monchy, aidant seulement aux affaires de la commune.

C'est chez lui qu'en 1799, mourut Romaine Poilleux leur mère, veuve depuis vingt-deux ans. Il était adjoint au maire de Monchy, qui n'était plus Jean-Baptiste Clément, mais Jean-Jacques Martin. Détail paradoxal : administrativement, le maire ne portait plus que le titre plus modeste d'agent municipal ; mais dans la rédaction des actes « l'adjoint au maire » avait subsisté.

Son foyer attristé par des deuils répétés, et le seul fils qui lui restât étant établi aubergiste à Compiègne dans la rue du Vieux-Pont (rue Jeanne d'Arc) c'est en notre ville que, le 22 septembre 1836, mourut Jean-Charles Blanvin, rentier, âgé de soixante-quinze ans et un mois.

Mais nous n'en avons pas fini avec cette famille.

Joseph, septième enfant du ménage Blanvin-Poilleux, né à Monchy le 24 septembre 1763 et de deux ans plus jeune que le précédent, suivit très tôt une autre voie que ses frères.

Élève au collège de Compiègne au moment où les bénédictins de Saint-Maur donnaient un nouvel essor à cet établissement, peut-être fut-il le condisciple d'Antoine Léré ? Nous savons que celui-ci était en 3^e en 1777, et Joseph Blanvin avait alors quatorze ans. En 1776, il avait signé le registre paroissial de Monchy en qualité de parrain.

Quelques années plus tard, on l'envoie poursuivre ses études à l'Université de Paris et il y obtient le grade de « maître ès Arts », équivalent d'une licence.

Ordonné prêtre le 20 septembre 1788, il chante sa première messe solennelle le 30 septembre, dans l'église de son baptême, entouré de sa mère et de ses frères et sœurs.

1791 le trouve curé de Pisseleu. Mais, prêtre réfractaire, c'est-à-dire ayant refusé de prêter les différents serments à la constitution civile du clergé, il dut s'expatrier. Il partit à Münster en Westphalie, où il trouva l'abbé Grillet, son ancien supérieur au grand séminaire de Beauvais.

En 1796, les passions antireligieuses semblèrent un moment calmées, et l'abbé Grillet fut choisi par Rome pour réorganiser la vie religieuse du diocèse de Beauvais. Il désigna quatre prêtres - dont l'abbé Lemarche ancien aumônier des Carmélites de Compiègne, et l'abbé Blanvin - pour aller sur place préparer discrètement les fidèles à la reprise d'une vie de foi normale.

Or, il y avait à Beauvais un évêque officiel, nommé par les autorités civiles, d'après le choix des chanoines jureurs... Ni l'un, ni les autres, ne pouvaient voir d'un bon œil arriver les « Grilletistes » comme on les surnomma alors.

Puis, en 1799, la persécution reprit, et ce fut de nouveau l'exil.

Enfin, en 1802, après le Concordat, le diocèse de Beauvais momentanément réuni à celui d'Amiens, l'abbé Joseph Blanvin fut nommé curé de Gournay puis de Froissy en 1803, ensuite de Breteuil. De là il vint à la paroisse Saint-Denis de Crépy-en-Valois où il resta dix ans, de 1822 à 1832 et reçut en 1827 le titre de chanoine honoraire.

A l'intérieur du portail, dans l'église Saint-Denis, une grande plaque de marbre noir est apposée, qui porte les noms des prêtres, curés de cette paroisse depuis la reconstruction. L'abbé Blanvin est le treizième.

Nommé enfin curé de la cathédrale Saint-Pierre à Beauvais, et comme tel chanoine titulaire, il y termina sa vie le 21 avril 1834, dans sa soixante et onzième année.

Le plus jeune garçon de cette famille fut sans doute - fort pacifiquement - le plus connu sur la place de Compiègne.

En effet, Alexandre né le 29 août 1768, et qui avait seulement neuf ans à la mort de son père, délaissa la culture où il n'avait peut-être pas trouvé à s'employer et arriva à Compiègne en 1790.

Pendant près de deux siècles, la dynastie des Tournemeule, fabricants bonnetiers de père en fils, bagarreurs et frondeurs dit-on, avait exercé son monopole sur la ville. La famille éteinte, l'industrie disparue et les corporations abolies, Alexandre Blanvin prit la place restée vacante et fonda une « fabrique de bas de soye », puis de bonneterie en général, installée « 34 place du marché au bled » ce qui correspond approximativement à l'actuel n° 20 place de l'Hôtel de ville. Les ateliers se trouvaient dans des bâtiments situés au fond de la cour de cet immeuble, (en direction de la rue Napoléon et parallèlement à la rue de l'Étoile.) Cette fondation est mentionnée par Louis Graves dans son « *Précis statistique du canton de Compiègne* ».

Débuts prudents ? Période difficile ? Un état de l'industrie dans l'Oise en date du 19 germinal an VI (9 avril 1798) ne recense à Compiègne qu'une seule fabrique de bas au métier - donc celle-là - un seul fabricant qui n'occupe qu'un compagnon. Plus tard, Arthur Bazin dans son livre sur l'industrie compiégnoise et les bonnetiers, annoncera vingt ouvriers travaillant sur quinze métiers.

Il ne semble pas qu'Alexandre Blanvin, pas plus que ses frères, se soit jamais vraiment mêlé à la politique. Marié le 9 avril 1793 avec Madeleine Antoinette Maréchal qui lui donna six enfants, il pensait sans doute avoir assez à faire à mener sa propre maison.

En 1795, sa femme et lui, avaient acheté la maison qu'ils occupaient place de l'Hôtel de ville. L'acte fut passé devant maître Penon, notaire à Compiègne le 12 nivose an III (1^{er} janvier 1795).

Le prix, fixé à douze mille francs, fut naturellement payé en assignats, et les deux époux demeurèrent ensemble vingt sept ans dans cette maison.

En juillet 1822, lorsque mourut madame Blanvin Maréchal, l'immeuble acheté en commun tomba pour moitié dans la succession, et les droits à verser furent évalués en fonction du prix d'achat officiel, en francs.

Or, notre bonnetier avait le sens des chiffres. Il fit habilement remarquer qu'en 1795, les assignats valaient seulement 24,05 du cent (de la valeur en francs), que cela étant, sa femme et lui n'avaient en réalité payé que deux mille huit quatre vingt six francs, que cela diminuait la valeur réelle de la maison, et qu'en conséquence les droits de succession étaient surestimés.

Il fut fait droit à sa demande. La déclaration de succession reçut un additif précisant la modification de valeur, le surplus de droits perçus, et donc le remboursement à effectuer. Dans la marge de la dite déclaration, Alexandre Blanvin signa une décharge pour la somme de vingt huit francs cinquante qui lui fut remise !

Il s'était occupé activement de son neveu et filleul Alexandre, dernier fils de Jean-François et orphelin de père à deux ans qui devint à son tour marchand bonnetier à Compiègne.

Alexandre Blanvin mourut le 20 janvier 1848, juste avant que s'ouvrît à Paris une nouvelle révolution. D'abord inhumé au cimetière de Clamart, il repose maintenant au cimetière du nord.

Documents consultés :

Les registres paroissiaux puis ceux de l'état-civil qui ont suivi.

Les annuaires de l'Oise.

Les dossiers d'archives de la Bibl. de Compiègne (sur Monchy).

Les registres des délibérations du district de Compiègne en 1793 (archives départementales).

Les rôles de taille de Lieuvillers de 1749 à 1781 (archives départementales).

Les déclarations de successions (archives départementales).

L'histoire religieuse du diocèse de Beauvais par :

Mr l'abbé Georges HUMBERT (Bibl. de Compiègne) qui fut plus tard curé de Saint-Germain à Compiègne puis archiprêtre de la paroisse Saint-Jacques.